

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe des associations

Les sections des activités économiques et de l'environnement ont répondu conjointement à la demande gouvernementale et le groupe des associations rend hommage aux deux rapporteurs pour la qualité du travail accompli.

Le projet de loi de programmation se veut être d'incitation et de mobilisation. C'est cet aspect que le groupe des associations souhaite souligner dans l'avis.

Dans le titre de la loi, l'appellation « *nouveau modèle énergétique français* » évince celle de « *transition énergétique* » alors que cette dernière est devenue une référence partagée. Si tout le monde ne s'accorde pas sur certains éléments du concept de transition énergétique, comme le consigne l'avis, le public en a une approche au moins intuitive et il est sensible à ce qu'il ressent désormais comme inéluctable.

Pour mobiliser, il faut d'abord rassurer. Et, pour ce faire, l'élément fondamental, c'est la solidarité. Chacun doit avoir le droit d'accès à l'énergie et la question de la précarité énergétique ne peut reposer que sur le seul « chèque énergie ». Concertation locale, repérage et accompagnement des publics en difficulté constituent des moyens efficaces dans l'application des programmes comme « Habiter mieux », tout en garantissant l'accès à l'électricité.

Les premières forces vives à mobiliser sont celles de la recherche et du développement. Faut-il un nouveau conseil scientifique coûteux ? Notre pays dispose déjà de dispositifs adaptés comme les pôles de compétitivité ou les structures de coopération technologique. Il dispose surtout de capacités de recherche universitaires précieuses pour l'innovation et pour la formation.

L'innovation concerne autant les sources énergétiques que les méthodes d'exploitation. Il est impératif de poursuivre et densifier la recherche sur les différentes énergies, réelles ou potentielles, au-delà de la seule électricité, avec ses retombées techniques et technologiques. La formation est la clef de la réussite d'une filière de l'efficacité énergétique. L'enseignant-chercheur traduit immédiatement dans son enseignement les avancées de la recherche. Cela doit prendre effet rapidement dans l'ensemble des formations, initiale – tant générale que professionnelle et à tous les niveaux, à commencer par l'école -, ou tout au long de la vie, afin que les acteurs de la filière, de l'artisan à l'industriel, puissent disposer de personnels hautement qualifiés.

La première compétence professionnelle à laquelle le public est sensible, c'est celle du conseil. Les associations de consommateurs seront vigilantes à ce que l'effet d'aubaine ne se traduise pas par des

ventes forcées ou des tarifs trop élevés. Par contre, le conseil judiciaire - c'est-à-dire sous forme raisonnée et pédagogique – sera le garant d'une adhésion du plus grand nombre à cette transition. L'obligation externe – de nature réglementaire ou législative - est vécue comme une contrainte qui génère des refus, des rejets. Par contre, l'assentiment à ce qui est compris comme nécessaire offre la meilleure garantie d'adhésion car il n'y a pas de moindre contrainte que celle que l'on se donne.

Aller vers un nouveau modèle énergétique est un enjeu de société qui favorise le mieux-vivre ensemble. Les réseaux associatifs, quel que soit leur secteur d'activité, ont déjà bien intégré cette volonté de transition. Il convient de retenir que le mouvement associatif, dans son ensemble, est à inclure dans la concertation pour accompagner la population vers ce nouveau modèle.

Le groupe des associations a voté l'avis.